

Pôle Aménagement,
Attractivité et Solidarités des
Territoires

MobiPlus
Chèque Mobilité



Direction de la Mobilité

(à remplir en caractères majuscules)

Je soussigné(e), Mme, M. Prénom

Né(e) le

Adresse

Lieu-dit..... Tél :.....

Code postal..... Ville.....

Il s'agit de votre résidence principale : oui non

Vous résidez : - à domicile

- dans un foyer-logement

- dans un établissement pour personnes âgées

Vous avez déjà bénéficié de chèques MobiPlus pour l'année en cours : oui non

Je certifie sur l'honneur que :

- Je ne dispose pas d'un moyen de transport individuel,

- Je ne peux pas être transporté(e) régulièrement par un membre de ma famille,

Je m'engage à utiliser les chèques pour mon usage personnel,

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées au verso,

Je suis informé(e) que ma déclaration pourra être contrôlée et, qu'en cas de fraude, la restitution des sommes engagées sera demandée.

Lu et approuvé, à le

Signature :

Formulaire à retourner signé (recto-verso) à :

Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Hôtel du Département

Direction Générale des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine

Dispositif Mobiplus

24, rue Saint-Esprit

63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Hôtel du Département – 24, rue Saint-Esprit – 63033 Clermont-Ferrand Cédex 1 – Tél. 04-73-42-20-20 – www.puy-de-dome.fr

DISPOSITIF MOBIPLUS – PERSONNES AGEES

Conditions générales

Pour bénéficier des chèques MOBIPLUS, il faut impérativement :

- Avoir sa résidence principale dans le département du Puy-de-Dôme (à l'exclusion des communes desservies par le réseau T2C),
- Résider à son domicile ou en foyer-logement,
- Avoir 75 ans et plus,
- Ne pas disposer d'un véhicule,
- Ne pas pouvoir être transporté(e) régulièrement par un membre de la famille.

Utilisation des chèques :

- Vous vous engagez à utiliser les chèques uniquement pour votre usage personnel,
- Vous pouvez utiliser les chèques pour payer :
 - Les taxis conventionnés pour accepter les chèques MOBIPLUS (dont la liste vous sera transmise à l'envoi de chaque chéquier),
 - Le transporteur du réseau Transdôme ou le Bus des Montagnes.

Renouvellement du chéquier :

Le chéquier est renouvelable une fois par an (soit 2 chèquiers par an) **à utiliser avant le 31 janvier 2021.**

La demande de renouvellement est à transmettre à l'adresse suivante :

**Conseil départemental du Puy de Dôme – Hôtel du Département
DGRMP – Dispositif Mobiplus
24 rue Saint-Esprit
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1**

Lu et approuvé à..... le

Signature :

Formulaire à retourner signé (recto-verso) à : Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Hôtel du Département, Direction Générale des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine, Dispositif Mobiplus, 24 rue Saint-Esprit, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1